

JUIN 2023

NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE



SODERO GESTION
CAPITAL INVESTISSEUR DU GRAND OUEST



Sodero Gestion, Capital investisseur du grand Ouest, Nantes - Rennes - Brest - La Roche-sur-Yon



Nous sommes convaincus de la puissance de la finance comme force motrice d'un avenir désirable où l'innovation, la résilience, la pérennité et la performance vont de pairs avec la préservation de notre planète, de nos ressources et la création d'avantages durables pour les générations futures.

Nous croyons fermement qu'il est possible de réaliser des résultats financiers solides tout en agissant de manière responsable et en limitant notre impact.

C'est fort de ses convictions que nous vous présentons la démarche ESG et impact et nos pratiques d'investissement.

UNE PHILOSOPHIE ET DES PRATIQUES D'INVESTISSEMENT HISTORIQUEMENT JUSTES, ÉTHIQUES ET CITOYENNES

Sodero Gestion est un véritable partenaire pour conseiller les PME dans leur stratégie et leur ingénierie financière, sans interférer dans les prises de décision, dans la durée pour veiller à la pérennité de l'entreprise.

Sodero Gestion a mis en place **une stratégie d'investissement à long terme** au **plus proche** des besoins des entreprises, **à tous les stades de leur développement**, de l'amorçage à la transmission, avec des **véhicules adaptés** à chaque segment de marché. Nous avons créé par exemple des sociétés de capital-risque Evergreen qui s'inscrivent dans du temps long. Nous avons créé un fonds majoritaire pour aider les transmissions d'entreprises et maintenir des centres de décisions dans les territoires. Nous avons créé un accélérateur de startup pour accompagner les premières étapes de développement d'un entrepreneur.

Sodero Gestion opère la **Fondation Sodero**, créée en 2016 et placée sous l'égide de la Fondation de France, qui vise à soutenir des projets contribuant au développement de l'accès à l'emploi et favorisant l'insertion. Les projets sont choisis par l'équipe de Sodero Gestion ont vocation à **contribuer à un mieux vivre dans le Grand Ouest**.

UNE DÉMARCHE ESG ET IMPACT FORMALISÉE DEPUIS 2021

Sodero Gestion est convaincue que la prise en compte des risques et opportunités ESG est un levier d'innovation et de performance et que la pérennité des entreprises est liée à ces enjeux.

Elle entend donc contribuer au développement durable des territoires en investissant dans des entreprises qui contribuent à la transition environnementale et sociale ou sont en marche vers la transition.

Dans cette optique, elle a pris des engagements, posé le cadre des valeurs, intégré les réseaux engagés et co-écrit sa **raison d'être** :

“

Investir dans les entreprises pour contribuer à leur performance et leurs impacts positifs sur les territoires.

”

UN ENGAGEMENT PAR LA SIGNATURE DE CHARTES PORTÉES PAR LA PROFESSION

Sodero Gestion a signé depuis 2014 **les chartes proposées par France Invest** (organisation professionnelle des métiers du capital-investissement) :

Signature de la **charte d'engagement des Investisseurs pour la croissance** qui définit 16 engagements pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance. (2014)

Signature de la charte pour « Favoriser la **parité Femmes-Hommes dans le capital investissement** et dans les entreprises ». (2020)

Signature en cours de la charte d'engagement sur le **partage de la valeur**.
Sodero Gestion est par ailleurs en cours de signature des PRI. (2023)

UN INVESTISSEMENT EN COHÉRENCE AVEC NOS VALEURS :

LA CONFIANCE

Le métier de capital-investisseur va au-delà des chiffres, et c'est avant tout un dirigeant et une équipe qui est accompagnée. La confiance est donc la base de relations professionnelles saines.

L'ECOUTE

Pour accompagner le développement des PME et ETI de la région, il est nécessaire de bien comprendre les objectifs des chefs d'entreprise et être à leur écoute. Sodero Gestion est là pour intégrer leurs spécificités, prendre en compte leurs ambitions, leurs craintes, et les conseiller.

L'INTEGRITE

Valeur incontournable du métier d'investisseur

L'ENTHOUSIASME

Intégrer l'enthousiasme dans les échanges est une manière de les rendre plus fluides et authentiques.

UNE IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX ENGAGÉS ET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Sodero Gestion est impliquée dans les réseaux régionaux et nationaux tels que les Dirigeants Responsable de l'Ouest, l'association Ruptur, la Convention des entreprises pour le Climat, l'Institut de la Finance durable.



Sodero s'engage à être un investisseur responsable, engagé et transparent vis à vis de ses parties prenantes.

1. Un investisseur responsable
2. Un investisseur engagé
3. Un investisseur transparent

1. UN INVESTISSEUR RESPONSABLE AVEC UNE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS



En amont du processus, la société de gestion s'assure que l'activité de l'entreprise étudiée ne fait pas partie des activités exclues, contraires à l'éthique et/ou incompatibles avec une démarche environnementale :

- Tabac, pornographie, jeux d'argent,
- Industrie minière et industrie du charbon (thermique ou métallurgique),
- Entreprises ne respectant pas les traités Ottawa et d'Oslo relatifs aux armes controversées telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes incendiaires, les armes biologiques, les armes aveuglantes au laser,
- Entreprises ne respectant pas les principes fondateurs de la convention des Droits de l'Homme et de la Biomédecine, tels qu'ils ont été ratifiés et adaptés dans la loi française.
- Société ayant été condamnée pour infraction environnementale dès lors qu'aucun rapport d'expert indépendant n'atteste de la mise en conformité de ladite société (mesures pour réparer l'atteinte à l'environnement et pour éviter une nouvelle atteinte),
- Industrie dont les pratiques de production sont considérées 'intensives » (pour l'agriculture par exemple, ne visant pas la réduction de la surexploitation animale et ne visant pas la réduction de substances polluantes).

Une analyse ESG est réalisée au cours de la phase de préinvestissement pour l'ensemble des dossiers, dans le but d'identifier et analyser toutes les considérations sociales, environnementales et de gouvernance prises en compte par les entreprises cibles : identification des enjeux clés du secteur, analyse de la sensibilité du management aux enjeux ESG, avancement de l'entreprise dans sa démarche RSE, principaux impacts environnementaux et sociaux de l'entreprise, et principaux impacts du changement climatique sur l'entreprise.

Cette analyse se traduit par une note intégrée à la grille de cotation globale du dossier étudié, base de la prise de décision.

Il est par ailleurs réalisé, sauf cas très particulier, au cours de la phase d'étude des dossiers, un audit par un cabinet externe pour appréhender cette analyse ESG, les principaux enjeux et risques en matière de durabilité.

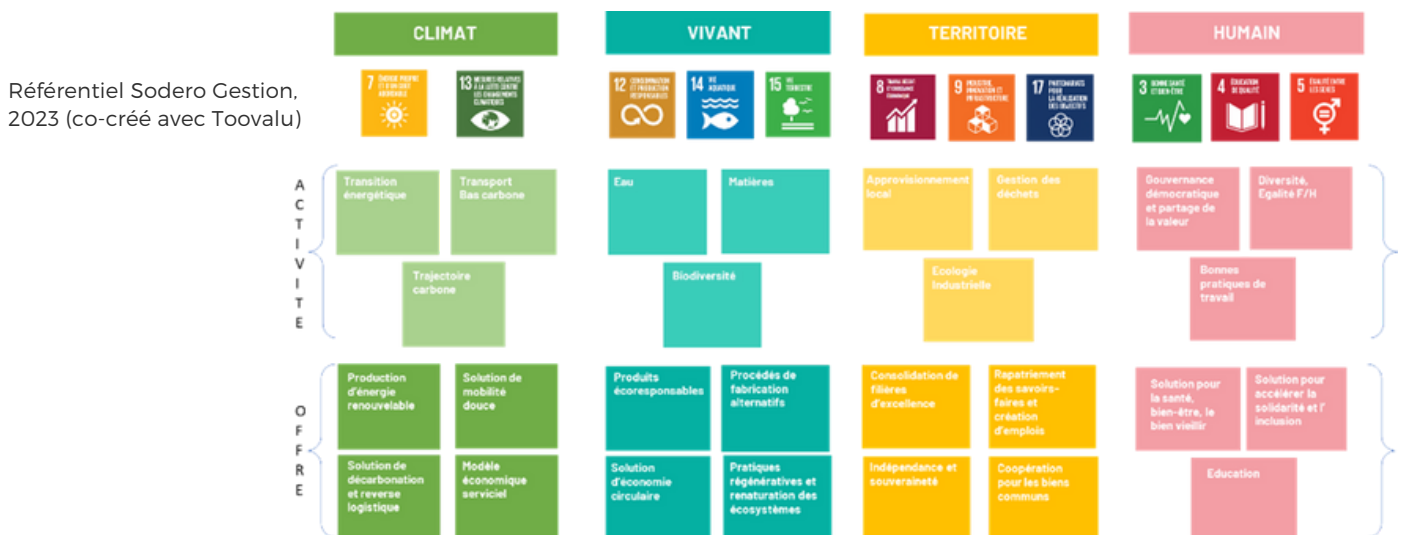
Cette évaluation ESG peut être reconduite périodiquement pendant toute la durée de l'investissement. Si des non-conformités ESG surgissaient pendant la durée de vie de l'investissement, l'entreprise financée devra mettre en œuvre des actions correctives immédiates.

2.UN INVESTISSEUR ENGAGÉ AVEC L'IDENTIFICATION DES LEVIERS D'IMPACT ET LEUR SUIVI PÉRIODIQUE

Pour chaque investissement, l'équipe de gestion identifie au moins 3 catégories d'impact parmi les 27 catégories d'impact du référentiel Sodero Gestion sur lesquelles le directeur de participation engage le dirigeant.

Ces catégories permettent d'identifier les thématiques et indicateurs permettant de mesurer et d'atténuer les impacts négatifs d'une part et ceux permettant des impacts positifs autour de 4 missions / bénéficiaires :

- 1.La lutte contre les énergies carbonées et le réchauffement climatique : le climat
- 2.La sécurisation et la protection des ressources naturelles et la biodiversité : le vivant
- 3.La dynamisation de l'économie des territoires et l'impact local : le territoire,
- 4.La santé physique et morale des humains : l'humain



3. UN INVESTISSEUR TRANSPARENT ET ALIGNÉ AU CADRE DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Entrée en vigueur en mars 2021, la réglementation européenne "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) a pour objectif de renforcer la transparence vis-à-vis des investisseurs.

Au sens de l'article 2 (17) de SFDR et de la définition réglementaire de l'investissement durable^[1], Sodero Gestion considère qu'une activité économique peut être considérée comme un investissement durable si :

1. Les produits ou services de la société bénéficiaire sont proposés ou fabriqués de manière responsable ou plus responsable que ses concurrents.
2. La société bénéficiaire de l'investissement exerce cette activité économique de manière soutenable.

Pour Sodero Gestion toutes les activités économiques peuvent contribuer à l'objectif environnemental général d'atténuation du changement climatique si elles ont un plan de transition ambitieux et réalisable. Plus généralement, Sodero Gestion considère qu'une activité économique peut contribuer à un objectif environnemental ou social uniquement parce que l'entreprise qui exerce cette activité prend des engagements ou adopte une stratégie visant à réduire ses dommages environnementaux ou sociaux, dès lors que la stratégie est mesurée via des indicateurs précis et suivis dans le temps.

Sodero Gestion considère que l'activité ne doit pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux et doit être exercée selon des principes de bonne gouvernance.

Sodero Gestion porte par ailleurs une attention au caractère essentiel d'un produit ou d'une activité et aura par conséquent une tolérance plus élevée sur l'avancement des dirigeants sur les sujets ESG si l'activité a un caractère jugé essentiel. A l'inverse, la sélectivité sera plus forte si l'activité est jugée plus polluante et moins essentielle.

Sodero Gestion va en revanche plus loin sur les fonds qui ont une ambition de durabilité – environnementale et/ou sociale conformément à la classification :

- Les fonds article 8 déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux.
- Les fonds article 9, plus ambitieux, présentent un objectif d'investissement durable^[1], contribuant à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux.
- Sur certains fonds, des reporting ESG sont annexés aux rapports d'activité fournissant aux investisseurs les performances ESG & Impact du portefeuille et les bonnes pratiques des entreprises.

[1] En vertu de l'article 2(17) du règlement de l'Union européenne sur les informations financières durables (SFDR), un "investissement durable" est défini comme un investissement : 1. dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, ou à un objectif social ; 2. à condition que ces investissements "ne nuisent pas de manière significative" à l'un de ces objectifs ; 3. et que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement suit des pratiques de bonne gouvernance.